

VOS COMMERÇANTS

Afin de ralentir la propagation du COVID-19, le Gouvernement a décidé que plusieurs catégories d'établissement ne pourraient plus accueillir de public jusqu'au 15 avril 2020.

Nous n'oublions pas les commerces de notre village impactés par cette mesure et attendons leur réouverture avec impatience.

À Cravant, restent à votre service pendant la période de confinement :

- La boulangerie Buriot
Ouverte du lundi au dimanche, de 8 h à 11 h
Fermée le mercredi
- L'épicerie Proxi Marché
Ouverte le lundi de 8 h à 12 h 30, du mardi au samedi 8 h à 12 h 30 et de 16 h à 18 h et le dimanche 8 h à 12 h 30
ATTENTION : le lundi de Pâques, 13 avril, l'épicerie sera fermée.
Livraisons à domicile à 10 km à la ronde - Pour vos commandes, téléphonez au 03 86 41 92 91
- Les Saveurs Orientales
Plats à emporter, sur commande au 06 07 62 94 84

DES NOUVELLES DE L'ÉCOLE

Continuité pédagogique : l'école à la maison

Cela fait déjà 3 semaines que les enfants sont confinés chez eux et doivent faire l'école à la maison.

Cela n'est pas simple au quotidien mais les enseignants des écoles de Cravant et Accolay font tout leur possible pour que le moment de faire « la classe à la maison se passe au mieux ». Ainsi, selon les niveaux et les notions à travailler, ce sont des exercices proposés en ligne, des exercices sur feuille ou encore des ateliers pour les plus petits qui sont à réaliser. Des programmes audiovisuels mis en place depuis le début de ce confinement sont également accessibles et peuvent permettre de revoir ou découvrir certaines notions. De la petite section au CM2, aucun élève n'est oublié et grâce à des échanges réguliers avec les familles (par téléphone ou par mail), le lien entre les enseignants, parents et élèves est toujours présent, mais différent.

Des défis sont régulièrement proposés aux élèves aussi afin de proposer des activités pédagogiques plus ludiques. Ainsi, un défi EPS sur plusieurs semaines a été lancé permettant aux familles de pratiquer le sport à la maison avec un aspect compétitif.

Nous avons très régulièrement des nouvelles de nos élèves par des photos, mails ou vidéos envoyés par les familles. Ces échanges sont importants et nous font « chaud au cœur à nous les enseignants ». Nous regrettons toutefois de n'avoir peu ou pas de nouvelles de quelques familles. Ce travail à distance nous demande beaucoup de travail et d'investissement, et nous échangeons quasi quotidiennement avec les familles.

Nous remercions les parents qui font de leur mieux, qui s'investissent pleinement dans leur nouvelle mission, qui espèrent le, s'arrêtera au plus vite. Nous félicitons nos élèves pour leur sérieux et leur implication dans ce travail à distance qui n'est pas toujours très simple. Nous continuerons ce travail à distance pour chacun de nos élèves tant qu'il y aura le confinement.

Ne trouvez vous pas étrange et triste de ne pas entendre les cris des enfants jouant en récréation dans nos villages ?

Nous espérons tous retrouver au plus vite les chemins de l'école.

Prenez soin de vous et restez chez vous !

Les enseignants

Mini Échos

Deux Rivières
Accolay - Cravant

Avril 2020

EDITO

Avec vous, à la maison, en avril !

Un printemps radieux, les arbres en fleurs ... On en oublierait presque que l'épidémie de Covid 19 est à nos portes.

La rédaction des Échos de la Commune est confinée, comme vous, mais cela ne veut pas dire que nous ne pensons pas à vous.

Cette mini-édition de votre journal est là pour vous rappeler **les règles à suivre absolument** si nous voulons venir à bout de cette méchante épidémie.

On en profite pour vous distraire un peu, vous apporter quelques idées pour occuper le plus agréablement vos journées.

Et ne déprimez pas, nous sortirons bientôt de cette période difficile.

Colette LERMAN

MAIRIE

Les agents techniques assurent la surveillance de la fourniture d'eau potable et sont en astreinte pour intervenir sur les pannes et les urgences.

Les agents administratifs sont en télétravail. Ils peuvent être joints par téléphone (03 86 42 23 34, en laissant un message avec vos coordonnées sur le répondeur) ou par mél : mairie-deuxrivieres@orange.fr.

Jusqu'à nouvel ordre, le secrétariat de la Mairie est fermé au public.

LA 3CVT

Les services de la Communauté de communes Chabli Villages et Terroirs :

La crèche à Vermenton accueille les enfants des personnels soignants. **Le Relais d'Assistants maternelles RAM Caramel** fonctionne en télétravail et peut informer les familles sur les places vacantes auprès des assistantes maternelles du territoire dont la capacité d'accueil a été augmentée. L'École de Vermenton accueille les enfants scolarisés des personnels soignants, y compris le mercredi. Pour les vacances scolaires, les dispositions nécessaires seront prises par la Communauté de communes pour leur accueil en centre de loisirs.

La collecte des ordures ménagères résiduelle continue de fonctionner normalement. Il est encore plus impératif de trier de manière à limiter la mise en décharge dont les personnels sont moins nombreux du fait des mesures de confinement. Limitez aussi les dépôts aux points d'apport volontaire, pour ceux qui le peuvent, stockez vos déchets recyclables chez vous, ces points d'apport volontaire risquant la saturation.

Depuis le 17 mars et jusqu'à nouvel ordre, les **déchetteries** de Vermenton et de Mailly-la-Ville sont fermées.

Le service de transport à la demande LUCY est suspendu jusqu'à nouvel ordre.

Les agences postales / maisons de services au public sont également fermées jusqu'à nouvel ordre. Les bureaux de Poste ouverts au public les plus proches sont ceux d'Auxerre et d'Avallon.

MAISON DE SANTÉ DE VERMENTON

Les **médecins** de la Maison de Santé reçoivent en **télé médecine ou sur rendez-vous au 03 86 81 09 66**. Les personnes ayant de la fièvre ou des troubles respiratoires seront traitées de 17 à 19h à l'étage de la maison de Santé dans un local spécifique pour ne pas risquer de contamination.

Le **cabinet dentaire** est fermé jusqu'à nouvel ordre.

Les **permanences de infirmières** sont supprimées au profit de RDV au 03 86 81 09 69 pour le secteur de Vermenton.

La **pharmacie** est habilitée jusqu'au mois de mai à renouveler vos médicaments (sauf certains traitements) pour les maladies chroniques.

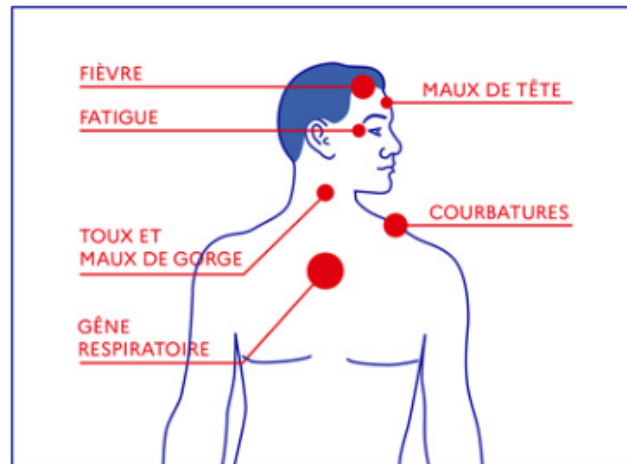
ZONES DE LOISIRS

Le Ministère de la Cohésion des Territoires et des Relations avec les Collectivités Territoriales impose que doivent être fermés au public les salles polyvalentes, les bibliothèques et les salles d'exposition, les établissements sportifs couverts et non couverts, les établissements en plein air et pour éviter tout regroupement de population les parcs et jardins et les aires de jeux.

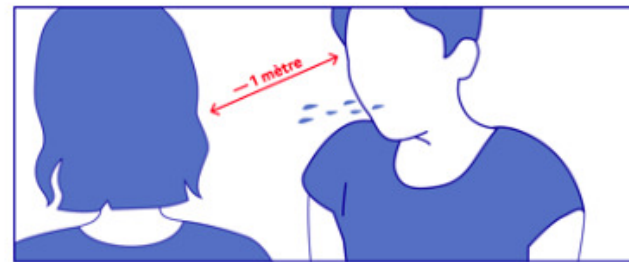
En conséquence, la bibliothèque, les zones de loisirs, terrain de tennis, station multisports, terrain de foot et aires de jeux de la commune sont fermées au public jusqu'à nouvel ordre.

LE CORONAVIRUS (ou COVID-19)

Quels sont les signes ?



Comment se transmet-il ?



- 1 Face à face pendant au moins 15 minutes
- 2 Par la projection de gouttelettes

LES REFLEXES A ADOPTER

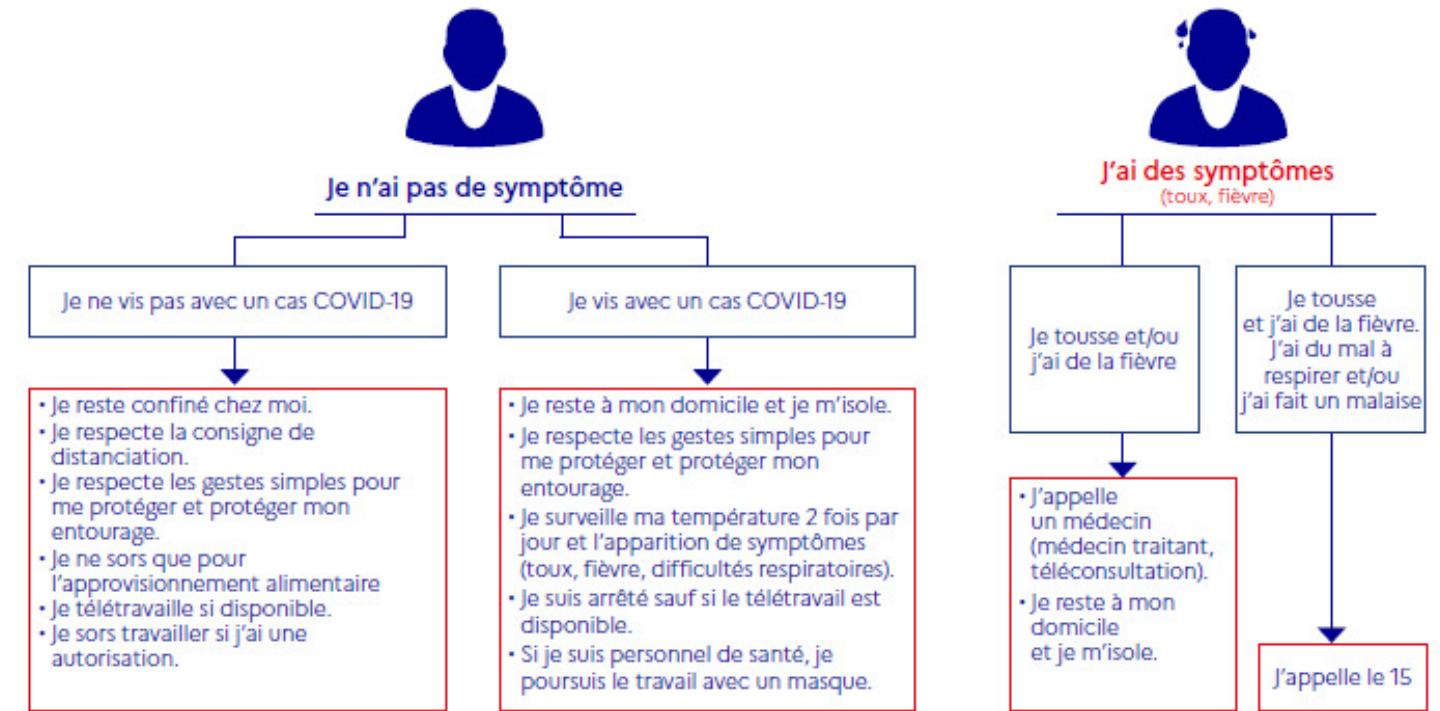
COVID-19 Il existe des gestes simples pour vous protéger et protéger votre entourage



Pour tenir la maladie à distance, **restez à plus d'un mètre de distance** les uns des autres

Coronavirus : quel comportement adopter ?

Coronavirus COVID-19



CORONAVIRUS : POINT DE SITUATION AU 1^{ER} AVRIL 2020

Le 27 mars 2020, le Premier ministre a annoncé le renouvellement du confinement pour deux semaines supplémentaires, soit jusqu'au mercredi 15 avril. Les règles précédemment en vigueur continuent de s'appliquer. Cette période de confinement pourra être prolongée si la situation sanitaire l'exige.

En application de l'état d'urgence sanitaire, les déplacements sont interdits sauf dans les cas suivants et uniquement à condition d'être munis d'une attestation pour :

- **Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle**, lorsqu'ils sont indispensables à l'exercice d'activités ne pouvant être organisées sous forme de télétravail ou déplacements professionnels ne pouvant être différés.
- **Déplacements pour effectuer des achats de fournitures nécessaires à l'activité professionnelle et des achats de première nécessité**, y compris les acquisitions à titre gratuit (distribution de denrées alimentaires...) et les déplacements liés à la perception de prestations sociales et au retrait d'espèces, dans des établissements dont les activités demeurent autorisées.
- **Consultations et soins** ne pouvant être assurés à distance et ne pouvant être différés ; soins des patients atteints d'une affection de longue durée.
- **Déplacements pour motif familial impérieux**, pour l'assistance aux personnes vulnérables ou la garde d'enfants.
- **Déplacements brefs, dans la limite d'une heure quotidienne et dans un rayon maximal d'un kilomètre autour du domicile**, liés soit à l'activité physique individuelle des personnes, à l'exclusion de toute pratique sportive collective et de toute proximité avec d'autres personnes, soit à la promenade avec les seules personnes regroupées dans un même domicile, soit aux besoins des animaux de compagnie.
- **Convocation judiciaire ou administrative.**
- **Participation à des missions d'intérêt général** sur demande de l'autorité administrative.

Un exemplaire de l'attestation de déplacement dérogatoire est inséré dans ce numéro.

L'attestation est également disponible via la page d'accueil du site de la commune : www.cravant-yonne.fr et sur le site du Ministère de l'Intérieur : www.interieur.gouv.fr (Menu déroulant « Actualités », rubrique « L'actu du Ministère », article : « Attestation de déplacement dérogatoire et justificatif de déplacement professionnel »).

Retrouvez toutes les informations sur le site internet : www.gouvernement.fr/info-coronavirus
Une plateforme téléphonique d'information est ouverte 24h/24 et 7j/7 au : 0 800 130 000